



**SYNDICAT C.G.T. DES TERRITORIAUX DE ROUEN**  
**53 rue Bourg l'Abbé 76000 Rouen**  
**Tél : 02.35.00.29.20 / Galant: 06.61.42.71.43 /**  
**Larose: 06.61.34.82.74**

## LA POLITIQUE SOCIALE DU MAIRE DE ROUEN

Depuis son élection avec **un « score »** qui imposerait l'humilité, le maire de Rouen est très engagé, surtout là où nous ne l'attendions pas.

En effet, nous constatons malheureusement que sa politique mise en place avec ceux qui constituent son équipe, est beaucoup plus axée **sur le recul que sur le progrès social.**

Nous avons ainsi dressé un bilan de ces mois passés à la tête de la mairie de Rouen.

Nous observons que le dialogue social est loin des décors de la communication. L'administration annonce des chiffres toujours plus importants de rencontres ou de réponses aux sollicitations d'une année à l'autre, expliquant que les demandes des syndicats sont toujours plus nombreuses !!!!

Il n'y a pas de quoi se satisfaire de ces chiffres car **la souffrance au travail n'a jamais été aussi importante.** Certes, le maire n'est pas le seul responsable...quoique ?

C'est lui qui embauche, qui débauche et fixe les orientations.

Par exemple, l'obligation du travail du samedi dans le cycle de travail des agents de la DEPN qui a pour conséquence la désorganisation professionnelle et familiale. Certains agents ne travaillant pas les week-ends par choix ou par contraintes personnelles sont désormais obligés de travailler le samedi sans contre parti financières.

Bien sûr à effectifs constants, ce qui se traduit par un jour de repos dans la semaine provoquant la désorganisation des équipes pour donner l'illusion que le nettoyage du samedi est plus important que les autres jours. Même punition à l'accueil unique de la DRC.

Dans le même registre, la volonté d'ouvrir les bibliothèques le dimanche pour un nombre restreint de visiteurs, avec au bout du compte les mêmes qui seront une nouvelle fois pénalisés.....les agents. Ce dossier concernant l'ouverture dominicale, a fait l'objet d'un audit réalisé par un cabinet spécialisé aux frais du contribuable. Le cabinet a rendu les conclusions de l'audit et cela n'allant pas dans le sens du maire, l'administration a refusé de les communiquer aux représentants du personnel.

**Bonjour la transparence ! Est-ce ainsi que l'on conçoit le dialogue social ?**

La mise en place des 1 607 heures, qui supprime une semaine de congés, et la journée du lundi de pentecôte négociée avec la collectivité, est-ce une avancée sociale ?

**Désormais le lundi sera non travaillé mais une journée de RTT sera ponctionnée.**

Le maire décide d'appliquer des quotas sur les déroulements de carrière, assumant le choix de nommer seulement 1/3 des agents promouvables.

Antérieurement tous les agents qui remplissaient les conditions étaient nommés selon les catégories.

Ce n'est pas en bloquant les avancements de carrières que les salaires des agents vont augmenter et qu'ils trouveront de la motivation.

Faire le choix délibéré d'appliquer ces quotas dans les lignes directrices de gestion n'est pas raisonnable quand nous voyons l'explosion du coût de la vie, et que depuis plus de dix ans le point d'indice est gelé. **Mais cela est encore une mesure injuste afin de faire des économies sur le dos des agents en freinant leurs carrières.**

Dans ses délires de communication le maire envoie des « tweet » dans le cadre de ses rêves présidentiels, sur l'augmentation des salaires. Qui pourrait encore y croire lorsque l'on observe ce qui est fait à la Mairie de Rouen où il est possible de faire des choses concrètes. Mais rien ne se passe !!

### **Que dire du nouvel accord-cadre sur l'exercice du droit de grève ?**

Dans le cas précis il n'y a jamais eu d'accord entre l'administration et les syndicats. L'administration nous ressasse les nombreux échanges avec les organisations syndicales....il y a eu deux échanges !

Ce sont des réunions stériles, sans concertation, sans projet partagé, sans négociation, seulement unilatérales et arbitraires. **« C'EST MOI JE »** alors que tous les syndicats ont exprimé leurs désaccords avec le projet présenté, aucune de nos remarques n'a été prise en compte.

Le maire prévoit de limiter le droit de grève des agents des écoles, des crèches, et des services à la personne en imposant la grève à la journée et la désignation à personne, **INEDIT POUR UN MAIRE DE GAUCHE !**

Avant de se poser la bonne question sur les motivations des agents à faire grève, le maire privilégie **la répression** pour satisfaire les usagers et son électorat si fébrile. Mais surtout cette orientation est contraire à l'égalité de traitement des agents dans la même collectivité.

Le maire exerce son pouvoir de façon autoritaire, sans entendre ni prendre en considération les remarques des salariés. Il passe en force ses projets, comme d'autres usaient de l'article 49.3 pour couper court à toute discussion, ou bien utilisaient les ordonnances pour ignorer les idées des autres.

